



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

LUNDI 2 MARS 2026 à 19H30

Le temps d'échange avec les habitants se déroulera de 19h00 à 19h30

Affiché le jeudi 26 février 2026

ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026
1	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
2	FINANCES – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
3	BUDGET – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
4	BUDGET – BUDGET PRIMITIF 2026
5	FINANCES – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HUISSIER DE JUSTICE À UNE LOCATAIRE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL
6	URBANISME - DÉSAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE
7	FINANCES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE

